



Bulletin d'abonnement Services « Biome+ » 2022

* Données obligatoires

Je soussigné (Nom, prénom) * :

Représentant légal de l'entité * :

L'offre d'abonnement aux services « Biome+ » est réservée aux personnes morales de droit public ou privé.

Fonction :

N° SIRET :

Adresse de facturation * :

Tél. :

E-mail * :

Souhaite m'abonner en 2022 aux services « **Biome+** » de Ceebios en qualité de :

L'offre d'abonnement aux services « Biome+ » est réservée aux personnes morales de droit public ou privé.

Cocher la case correspondante

Nouveau membre abonné pour un montant de :

Montant annuel _____ € HT + frais d'ouverture _____ € HT

Soit un total de _____ € HT // _____ € TTC (tva 20%)

Membre abonné en renouvellement* pour un montant de :

Montant annuel _____ € HT // _____ € TTC (tva 20%)

**Sans frais d'ouverture*

Membre abonné sociétaire* pour un montant de :

Montant annuel _____ € HT **Sans frais d'ouverture*

Réduction de -50% pour les sociétaires pendant la durée du contrat d'apport :

Soit un total de _____ € HT // _____ € TTC (tva 20%)



Mon règlement :

Cocher la case correspondante

Par virement (coordonnées bancaires de la SA SCIC Ceebios : voir RIB ci-dessous)

Code banque	Code guichet	N° compte	Clé	Identifiant international cpte bancaire IBAN
42559	10000	8024610239	78	FR76 4255 9100 0008 0246 1023 978
CREDIT COOPERATIF GARE DE L'EST		BIC : CCOPFRPPXXX		Paris 75010

Par chèque (à l'ordre de SA SCIC CEEBIOS)

J'autorise Ceebios à collecter et traiter mes données personnelles conformément aux dispositions applicables des CGV en vigueur (fournies avec le formulaire d'abonnement)

Je confirme avoir pris connaissance des CGU en vigueur (fournies avec le formulaire d'abonnement)

Date :

Signature et cachet :



Grille tarifaire des abonnements « Biome+ » | 2022

	Montant annuel	Frais d'ouverture*
Entité - Effectif national	€ HT**	€ HT**
Entreprises***		
TPE < 10 personnes	250	150
PE 10 à 100 personnes	850	150
ME 101 à 250 personnes	1300	500
ETI 251 à 1000 personnes	2650	500
Grande Entreprise / Groupe > 1000 personnes	5500	500
Associations		
Associations d'entreprises, Budget de fonctionnement <500k€	500	150
Associations d'entreprises, Budget de fonctionnement >500k€	1000	500
Association non professionnelle d'intérêt général / ONG	250	150
Universités et autres tutelles de Laboratoires		
1 laboratoire	780	150
2 à 5 laboratoires	1560	500
> 5 laboratoires	3120	500
Instituts nationaux d'Enseignement/Recherche/Grandes Écoles		
Effectif national concerné < 20 enseignants /chercheurs	780	150
Effectif national concerné < 100 enseignants /chercheurs	1560	500
Effectif national concerné > 100 enseignants /chercheurs	3120	500
Établissements bancaires / financiers	5500	500
Partenaire économique non conventionné	800	150
Collectivités		
Collectivités de moins de 400.000 habitants	1000	150
Collectivités de plus de 400.000 habitants	1500	500

TARIFS PRÉFÉRENTIELS POUR LES SOCIÉTAIRES DE LA SA SCIC CEEBIOS sur le montant de l'abonnement :

- Réduction de 50% pendant toute la durée du contrat d'apport
- Frais d'ouverture offerts pour les sociétaires nouveaux abonnés

TARIFS PRÉFÉRENTIELS sur les prestations (Conférences, Etudes, Ateliers, ...) :

- Réduction de 5% pour les abonnés Biome+ (dans la limite du montant de l'abonnement).
- Réduction de 10% pour les sociétaires-abonnés de la SA SCIC CEEBIOS (dans la limite du montant de l'abonnement).

* Les droits d'entrée ne sont applicables que la première année d'abonnement.

** Ceebios applique une TVA à 20%.

*** Nous rappelons qu'un abonnement de la société mère ne donne pas de droits aux sociétés filiales et inversement.



Conditions générales d'utilisation de l'espace Abonnés Biome + 2022

ARTICLE 1 : Objet

Les présentes « conditions générales d'utilisation » ont pour objet l'encadrement juridique des modalités de mise à disposition des services du site ceebios.com et leur utilisation par les abonnés Biome+ de la SCIC CEEBIOS.

Après souscription aux services Biome+ par bulletin d'abonnement, les conditions générales d'utilisation doivent être acceptées par tout Utilisateur souhaitant accéder à l'espace abonné. Elles régissent l'utilisation du site par l'Utilisateur.

- En cas de non-acceptation des conditions générales d'utilisation stipulées dans le présent document, l'Utilisateur se doit de renoncer à l'accès des services proposés par le site.
- Ceebios se réserve le droit de modifier unilatéralement et à tout moment le contenu des présentes conditions générales d'utilisation.

ARTICLE 2 : Mentions légales

L'édition du site ceebios.com est assurée par la SCIC CEEBIOS, SIRET 80534591500013, dont le siège social est situé au 62 rue du Faubourg Saint Martin. La Directrice de publication est Kalina RASKIN, directrice Générale de la SCIC CEEBIOS.

L'hébergeur du site ceebios.com est la Société OVH.

ARTICLE 3 : Définitions

La présente clause a pour objet de définir les différents termes essentiels du contrat :

- Utilisateur : ce terme désigne toute personne qui utilise le site ou l'un des services proposés par le site.
- Contenu utilisateur : ce sont les données transmises par l'Utilisateur au sein du site.
- Membre : l'Utilisateur devient membre lorsqu'il est identifié sur le site.
- Mot de passe : c'est l'information nécessaire à l'Utilisateur pour accéder aux services réservés aux membres, sur le site. Le mot de passe est confidentiel.

ARTICLE 4 : Accès aux services

Le site permet à l'Utilisateur abonné un accès aux services suivants :

- Plateforme de partage de ressources et documents relatifs aux groupes de travail animés par la SCIC CEEBIOS : Matériaux, Habitat, Gestion de l'information, Filières (BCL, Cosmimetic group, ...);
- La liste des abonnés Biome+ et contacts associés.
- La convocation à des événements et des webinaires.
- La mise en ligne d'offres de stage ou d'embauche, et leur diffusion à travers le réseau de partenaires de la SCIC CEEBIOS.
- Le partage d'informations : principales actualités, appels à projets et financements, ...



Le site est accessible en tout lieu à tout Utilisateur autorisé ayant un accès à Internet. Tous les frais supportés par l'Utilisateur pour accéder au service (matériel informatique, logiciels, connexion Internet, etc.) sont à sa charge.

L'Utilisateur non-membre abonné n'a pas accès aux services réservés aux abonnés Biome+ de la SCIC CEEBIOS.

Tout événement dû à un cas de force majeure ayant pour conséquence un dysfonctionnement du réseau ou du serveur n'engage pas la responsabilité de la SCIC CEEBIOS.

L'accès aux services du site peut à tout moment faire l'objet d'une interruption, d'une suspension, d'une modification sans préavis pour une maintenance ou pour tout autre cas. L'Utilisateur s'oblige à ne réclamer aucune indemnisation suite à l'interruption, à la suspension ou à la modification du présent contrat.

L'Utilisateur a la possibilité de contacter le site par messagerie électronique à l'adresse contact@ceebios.com.

ARTICLE 5 : Propriété intellectuelle

Les clauses applicables sont définies dans les CGV Biome +.

ARTICLE 6 : Responsabilité et force majeure

L'Utilisateur s'assure de garder secret le mot de passe qui lui a été fourni. Toute divulgation du mot de passe, quelle que soit sa forme, est interdite.

L'Utilisateur assume les risques liés à l'utilisation du mot de passe. Le site décline toute responsabilité. Tout usage du service par l'Utilisateur ayant directement ou indirectement pour conséquence des dommages doit faire l'objet d'une indemnisation au profit du site et de la SCIC CEEBIOS.

La responsabilité du site ne peut être engagée en cas de force majeure ou du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.

ARTICLE 7 : Liens hypertextes

De nombreux liens hypertextes sortants sont présents sur le site, cependant les pages web où mènent ces liens n'engagent en rien la responsabilité de ceebios.com qui n'a pas le contrôle de ces liens.

L'Utilisateur s'interdit donc à engager la responsabilité du site concernant le contenu et les ressources relatives à ces liens hypertextes sortants.

ARTICLE 8 : Évolution du contrat

Le site se réserve à tout moment le droit de modifier les clauses stipulées dans le présent contrat.

ARTICLE 9 : Durée

Les clauses applicables sont définies dans les CGV Biome +.



Conditions Générales de Vente de l'Abonnement BIOME +

ARTICLE I : CONDITIONS D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente et de prestation ont pour objet de définir les modalités d'exécution ainsi que les conditions auxquelles sont conclues les ventes de prestations entre CEEBIOS et ses Clients liés à l'abonnement BIOME+.

Sauf dispositions écrites expresses contraires convenues entre CEEBIOS et ses Clients, notamment dans le cadre de contrats signés entre eux, les ventes d'abonnement BIOME+ réalisées par CEEBIOS sont toujours réalisées aux conditions décrites ci-après.

Elles prévalent sur toutes clauses différentes ou contraires figurant sur les documents ou correspondances des Clients et ces conditions ne sauraient être modifiées par des stipulations contraires contenues dans ces documents et notamment dans les conditions générales d'achat des Clients.

Les dispositions des présentes Conditions Générales de Vente et de prestation constituent la loi des parties et impliquent donc l'adhésion sans réserve des Clients à celles-ci, dont il reconnaît avoir une parfaite connaissance, dès qu'il accepte le devis de CEEBIOS.

ARTICLE II : COMMANDES, PRESTATIONS ET ABONNEMENTS

Toute description des prestations figurant dans tout document émis par CEEBIOS n'est donnée qu'à titre indicatif et est susceptible de varier à tout moment.

La brochure commerciale du service fait office de devis et n'est pas modifiable par le Client. La commande du Client sera considérée dans ce cas comme définitive à la réception du bulletin d'abonnement signé, mentionnant l'acceptation des Conditions Générales d'Utilisation (CGU) du service BIOME+.

Conformément à la réglementation, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date d'envoi du bulletin d'abonnement signé.

ARTICLE III : PROPRIETE INTELLECTUELLE - DEONTOLOGIE - CONFIDENTIALITE

Les données échangées entre le Client et CEEBIOS sont considérés comme non confidentielles. Si l'une des parties transmet à l'autre partie des données qu'elle considère comme confidentielles, alors elle doit indiquer par écrit à l'autre partie le caractère confidentiel des données. Dans ce cas, la partie qui reçoit ces données s'engage à les conserver confidentielles et à ne pas se les approprier.

Les documents produits par CEEBIOS sont constitués d'un recueil synthétique de données publiques issues de la littérature scientifique, et liés à des principes abstraits, tels que la veille biologique. Par conséquent, ces données publiques prises isolément restent des informations publiques, non confidentielles et ne sont pas appropriables.

Concernant l'utilisation de ces données publiques, CEEBIOS s'engage à fournir le nom de la source pour chacune d'elles mais n'apporte aucune garantie en matière d'exploitation de ces données. L'utilisation de ces données par le Client est faite à ses risques et périls.

Les documents produits par CEEBIOS à partir de ces données publiques sont la propriété exclusive du



CEEBIOS et le restent. Le Client est autorisé à les utiliser en interne et s'engage à systématiquement conserver les mentions légales CEEBIOS sur ces documents. Si certains documents produits par CEEBIOS contiennent des données confidentielles fournies par le Client alors CEEBIOS s'engage à les conserver confidentielles.

Si des Résultats protégeables par un titre du code de la propriété intellectuelle étaient développés lors de la prestation de CEEBIOS, les dispositions prévues par ce code, notamment aux articles L611-6 et L611-7, s'appliqueront en matière de droit au titre.

ARTICLE IV : DELAIS DE REALISATION ET DE CONSERVATION DES PIECES

CEEBIOS s'engage à assurer la réalisation des prestations commandées dans les délais et selon le calendrier définis dans la brochure commerciale accepté par le Client. La brochure commerciale du service indique les différents services auxquels le Client souscrit, ainsi que la fréquence de réalisation. Le Client sera éligible aux différents services de la prestation une fois la commande validée telle que définie dans l'article II.

Le Client s'engage à fournir à CEEBIOS toutes les informations et tous les documents nécessaires à la bonne exécution des prestations.

ARTICLE V : RESPONSABILITÉS

Il incombe au Client de vérifier que les prestations liées à l'abonnement souscrit correspondent à l'objet recherché, ses besoins, ses exigences et ses contraintes, le Client étant seul responsable de la conformité des prestations à l'usage auquel il les destine, étant précisé que préalablement la conclusion de l'abonnement, le Client a eu la possibilité de s'informer de façon détaillée auprès de CEEBIOS sur les caractéristiques essentielles et les conditions de réalisation des prestations.

CEEBIOS s'engage à réaliser les prestations commandées avec du personnel qualifié, conformément à la réglementation et aux normes françaises et européennes en vigueur les concernant quand elles existent et conformément aux règles de l'art en la matière, avec tout le soin, tout le professionnalisme et toute la compétence nécessaire.

CEEBIOS se réserve le droit de sous-traiter tout ou partie des prestations à un tiers présentant toutes les qualifications requises, lequel devra respecter les dispositions des présentes Conditions Générales de Vente et de prestation, à condition d'en informer le Client par écrit, préalablement à la mise en œuvre de cette sous-traitance.

En tout état de cause, en cas de sous-traitance, CEEBIOS demeurera seul responsable vis-à-vis du Client de la bonne exécution des prestations commandées. Compte tenu de la nature des prestations réalisées par CEEBIOS, il est expressément reconnu et accepté par le Client, que, sauf disposition contraire convenue entre lui et CEEBIOS dans l'abonnement souscrit, CEEBIOS n'est tenu qu'à une obligation de moyens et non à une obligation de résultats dans le cadre de la réalisation des prestations.

Dès lors, la responsabilité de CEEBIOS ne pourra être engagée qu'en cas d'exécution des prestations en violation de la réglementation et des normes françaises et européennes en vigueur, des règles de l'art en la matière, du soin et du professionnalisme requis et non en cas de non atteinte du résultat recherché dans le cadre de l'exécution des prestations.

CEEBIOS s'engage à souscrire une assurance auprès d'une compagnie notoirement solvable, afin de couvrir les risques pouvant résulter de son activité et notamment la responsabilité ci-dessus évoquée.

ARTICLE VI : RECEPTION - NON CONFORMITE - DEFECTUOSITE

La brochure commerciale indique les différents services auquel le Client souscrit, ainsi que la fréquence de



réalisation.

La responsabilité de CEEBIOS ne pourra être engagée que dans le cas où il aura causé un préjudice direct et certain au Client.

CEEBIOS se réserve pour des raisons de maintenance, le droit de suspendre momentanément et sans préavis tout ou partie de l'accès aux Services, sans que l'indisponibilité en résultant n'ouvre droit à une quelconque indemnité au profit du Client.

En outre, compte tenu de la nature du réseau Internet, le Client reconnaît et accepte que CEEBIOS ne puisse être tenu pour responsable de toutes interruptions ou altérations de l'accès aux Services, qui pourraient résulter du réseau lui-même, des moyens de connexion utilisés par le Client, ou de toute autre cause extérieure à CEEBIOS.

Il est précisé que tous matériels et logiciels nécessaires à l'accès aux Services restent exclusivement à la charge du Client.

ARTICLE VII : PRIX - PAIEMENT

Les prix figurant sur les catalogues, les tarifs et tout document émis par CEEBIOS ne sont précisés qu'à titre indicatif et sont susceptibles de varier à tout moment.

Le prix de la prestation est indiqué dans la brochure commerciale ; ce tarif dépend de la forme juridique ainsi que de l'effectif de l'entité au 31 décembre de l'année N-1 par rapport à la date de souscription à l'abonnement. En cas de doute, CEEBIOS se garde le droit de réclamer un document justificatif.

Le paiement s'effectue dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de facture.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé par rapport à la date de paiement figurant sur la facture ou dans les présentes Conditions Générales de Vente et de prestation.

En cas de risque d'insolvabilité du Client, CEEBIOS se réserve le droit d'exiger des garanties de paiement, soit préalablement à l'établissement du devis, soit entre la date d'établissement du devis et la date d'exécution des prestations.

Si le Client ne fournit pas les garanties de paiement sollicitées, CEEBIOS pourra dans le premier cas refuser la commande et dans le deuxième cas, suspendre ou résilier celle-ci.

ARTICLE VIII - DEFAUT DE PAIEMENT

Par défaut de paiement au sens des présentes Conditions Générales de Vente et de prestation, il faut entendre toute somme non encaissée ou partiellement encaissée à la date d'échéance prévue, pour une prestation de service rendue par CEEBIOS.

A défaut de non-paiement total ou partiel des sommes dues à la date d'exigibilité, et conformément à l'article L. 441-6 du code de commerce, le Client sera redevable de plein droit d'une pénalité de retard égale à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance du paiement, ainsi que d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 EUR. Ces pénalités seront redevables dès le lendemain de la date paiement figurant sur la facture, sans rappel préalable nécessaire.

Par ailleurs, tout incident de paiement autorisera CEEBIOS à suspendre de plein droit l'exécution de toutes les prestations en cours, sans que le Client ne puisse réclamer quelque dommage et intérêt ou indemnité d'aucune sorte et entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues au titre des prestations d'ores et déjà effectuées.



En outre, le Client devra rembourser à CEEBIOS tous les frais occasionnés par le recouvrement des sommes non payées qui dépasseraient le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, ainsi que tous les préjudices subis du fait du non-paiement.

ARTICLE IX – FORCE MAJEURE

CEEBIOS peut être délié de tout ou partie de ses obligations, sans qu'il ne puisse lui être réclamé de dommages et intérêts, s'il survient des cas de force majeure ou des cas fortuits empêchant ou retardant l'exécution des prestations commandées.

Sont considérés notamment comme cas de force majeure : les incendies, les inondations, les tempêtes, les accidents graves de matériel ou d'outillage, la mobilisation, la guerre, les épidémies, les interruptions de transport, les pénuries de matières premières, la modification des lois ou règlements inhérents aux prestations réalisées, les grèves, qu'elles soient totales ou partielles, et plus généralement, toute cause échappant au contrôle de CEEBIOS.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, CEEBIOS s'engage à prévenir par écrit le Client dans les meilleurs délais.

Le contrat liant CEEBIOS et le Client sera alors suspendu de plein droit sans indemnité de quelque nature qu'elle soit à la date de survenance de l'événement caractérisant la force majeure jusqu'à la date de fin de celui-ci.

Toutefois, si l'empêchement lié à la force majeure perdure pendant plus de trois (3) mois, alors le Client pourra, si bon lui semble, procéder à la résiliation du contrat sans que cela n'ouvre droit à quelque dommage et intérêt que ce soit au profit de l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE X – CLAUSE RESOLUTOIRE

Les prestations réalisées en exécution des présentes Conditions Générales de Vente et de prestation pourront être résiliées de plein droit par l'une ou l'autre des parties en cas de manquement grave de l'une quelconque des parties à ses obligations contractuelles.

La résiliation de ces prestations interviendra trente (30) jours après la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception mettant la partie fautive en demeure de remplir ses obligations contractuelles, restée sans effet.

Le Client pourra solliciter sa désinscription aux services à tout moment, en envoyant un email à : contact@CEEBIOS.com. Celle-ci sera effective dans un délai maximal d'un mois.

ARTICLE XI - RENONCIATION

Le fait pour CEEBIOS de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes Conditions Générales de Vente et de prestation ne peut valoir renonciation pour elle à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

ARTICLE XII : JURIDICTION - DROIT APPLICABLE

De convention expresse entre les parties, le Tribunal de Commerce de Compiègne sera seul compétent pour toutes contestations ou pour toutes procédures liées à la formation, l'interprétation et l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente et de prestation et de toutes les prestations réalisées par CEEBIOS, qu'il s'agisse d'une demande principale, d'appel en garantie ou d'intervention forcée,



d'assignation en référé et d'autres, et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, qu'il s'agisse d'une action exercée en vertu d'un contrat civil ou commercial.

Les présentes Conditions Générales de Vente et de prestation et toutes les prestations effectuées par CEEBIOS sont soumises à la loi française qui régira toutes contestations relatives à leur formation, leur exécution ou leur interprétation.

ARTICLE XIII : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES (RGPD ET LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES)

Conformément aux dispositions de la loi dite « Informatique et liberté » du 6 janvier 1978, et conformément à la Loi de Réglementation Européenne entrée en vigueur le 25/05/2018, Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD) :

XIII.1 Responsable du traitement

Le responsable du traitement est la SCIC CEEBIOS. Ses coordonnées :

Contact@CEEBIOS.com

62 Rue du Faubourg Saint Martin, 60300 Senlis

XIII.2 Traitements et finalités

Nous collectons et exploitons vos informations personnelles dans l'optique de simplifier votre accès à nos services.

En vous abonnement à BIOME+ via le formulaire fourni, vous fournissez des données personnelles. Ces données sont : Nom, Prénom, Entité, N° de SIRET, Fonction, Domiciliation, Coordonnées téléphoniques et Mail.

Ces informations sont collectées pour les finalités suivantes :

- La gestion administrative et financière de l'abonnement BIOME+
- L'invitation par mail ou courrier à des groupes de travail thématiques
- L'intégration des données à l'annuaire des abonnés BIOME+ accessible à tous les abonnés BIOME+
- L'envoi par mail ou courrier des principales actualités nationales bio-inspirées, d'informations sur les financements et appels à projets
- La transmission par mail du mot de passe pour l'accès à l'espace Abonnés BIOME+ où sont disponibles :
 - Des états de l'art thématiques sur le biomimétisme
 - Des enregistrements de webinaires
 - Des publications
 - L'annuaire des abonnés BIOME+

XIII.3 Limitation et pertinence

Nous nous engageons à limiter nos collectes aux données strictement nécessaires à la finalité du traitement envisagé sans lesquelles nous ne pourrions assurer les services liés à l'abonnement BIOME+.

XIII.4 Destinataires

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : CEEBIOS et abonnés BIOME+.

XIII.5 Conservation des données

Les informations recueillies dans le questionnaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par CEEBIOS. Elles sont conservées pendant la durée de l'abonnement.

XIII.6 Vos droits sur les données vous concernant

Toute modification des données personnelles est de votre droit.

Vous pouvez accéder et obtenir copie des données vous concernant, vous opposer au traitement de ces données, les faire rectifier ou les faire définitivement effacer. Vous disposez d'un droit à la limitation du traitement de vos données.



Vous pouvez consulter le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.
Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter contact@CEEBIOS.com

XIII.7 Réclamation auprès de la CNIL

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article XIV - ELECTION DE DOMICILE

CEEBIOS élit domicile à son siège social sis 62, rue du Faubourg Saint Martin - 60300 Senlis.

Toute correspondance concernant les prestations réalisées par CEEBIOS devra être envoyée à l'adresse ci-dessus pour lui être opposable.